

0157  
**CULTURE**  
**DÉBAT**

# En prison, l'architecture au défi de bouger les murs

L'administration pénitentiaire fait appel à des maîtres d'œuvre réputés pour concevoir les établissements de nouvelle génération et remplacer un parc très dégradé. Mais après les innovations des années 1990, un cahier des charges très directif limite la capacité d'invention des architectes

LA COMPLEXITÉ d'un hôpital, les équipements d'une petite ville, le diktat de la sécurité, un coût de 60 millions d'euros, une capacité d'accueil de 600 personnes dans un carré de 220 mètres de côté clos par un mur de 6 mètres de haut : en résumé, le programme d'une prison. Les architectes, dont les clients attendent le plus souvent confort, volume et lumière, voient ici leur art de concilier les contraintes poussé à sa limite.

Au moment où 200 personnalités signent, dans l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* du 3 novembre, un appel dénonçant le « scandale carcéral », une journée de débats sur l'architecture pénitentiaire, organisée à l'auditorium du Louvre, samedi 5 novembre, rappelait que la question architecturale est au cœur de l'histoire des prisons. Et le projet actuel de construction de 13 200 nouvelles places insiste sur l'exigence d'une architecture de qualité.

Pourtant, si la construction de palais de justice attire les bâtisseurs renommés, peu d'entre eux poussent leur collaboration avec l'Institution judiciaire jusqu'à la case prison. Architecture Studio est l'une des exceptions : auteur du palais de justice de Caen, cette agence parisienne à la mode a livré trois prisons depuis l'an 2000 et va réaliser la maison d'arrêt de la Réunion.



Rue intérieure de la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône (1992). Architecte : Guy Autran. Bâtiment réalisé dans le cadre du programme 13 000.

celle de la sécurité, qui dicte ses règles dans tous les domaines. Borja Huidobro, coauteur du ministè-

tion du plan un contrôle de tous les espaces sans que ce soit perceptible ni contraignant, sachant que, sans

ment au sein de l'unité. Des modèles dont la réalité carcérale et les consignes de l'administration limit-

pour l'accueil des visiteurs, comme les éléments normaux d'une ville », dit Borja Huidobro. Plus généralement, les maîtres d'œuvre mettent l'accent sur la lumière du jour, notamment par des verrières zénithales ; un contrôle du bruit ; des perspectives sur l'extérieur ; des déplacements raccourcis. Le jeu des couleurs, des volumes, varie les espaces, atténue la rudesse de l'enceinte pénitentiaire.

Les détails comptent d'autant plus qu'il est devenu difficile pour les architectes d'innover plus en profondeur. Lors des vagues de construction précédentes, comme le programme 13 000 dans les années 1990, le cahier des charges d'une prison tenait en 10 pages. Aujourd'hui, le même document en fait 600. « Auparavant, on avait une obligation de résultat avec une grande liberté de moyens. Depuis, l'administration pénitentiaire s'est forgé une doctrine », observe Guy Autran.

Christian Demonchy a conçu l'innovant centre de détention de Mauzac (Dordogne) en 1986, organisé en pavillons autour d'une place extérieure, puis a construit avec Noëlle Janet six prisons du programme 13 000 et le centre pénitentiaire de Ducos, en Martinique. Cet architecte est très réservé sur la capacité de la profession à faire bouger les choses. « L'innovation est sur toutes les lèvres, mais les programmes ne la permettent qu'à la

public-privé, qui associe dès l'origine un architecte et une entreprise - laquelle, pour emporter le marché, a intérêt à brider les audaces.

« Nous sommes dans une phase de standardisation, justifie Robert Rouquette, interlocuteur des architectes à la direction de l'administration pénitentiaire. Ces procédures et ces cahiers des charges sont nécessaires pour produire en quantité des places de prison modernes », alors qu'une bonne partie du parc est dans un état épouvantable.

**« Il faut créer, par la qualité des espaces, un climat grâce auquel les confrontations soient le plus normales possible »**

Guy Autran

Dans ces conditions, est-il bien nécessaire de faire encore appel à des architectes ? Robert Rouquette le pense, tout comme Quang-dang Tran, directeur adjoint de l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice, chargée de superviser les construc-

Le Nouvel Observateur du 3 novembre, un appel dénonçant le « scandale carcéral », une journée de débats sur l'architecture pénitentiaire, organisée à l'auditorium du Louvre, samedi 5 novembre, rappelait que la question architecturale est au cœur de l'histoire des prisons. Et le projet actuel de construction de 13 200 nouvelles places insiste sur l'exigence d'une architecture de qualité.

Pourtant, si la construction de palais de justice attire les bâtisseurs renommés, peu d'entre eux poussent leur collaboration avec l'institution judiciaire jusqu'à la case prison. Architecture Studio est l'une des exceptions : auteur du palais de justice de Caen, cette agence parisienne à la mode a livré trois prisons depuis l'an 2000 et va réaliser la maison d'arrêt de la Réunion.

Pour ceux qui le font, le choix de la prison est aussi un engagement éthique. Guy Autran, référence de l'architecture pénitentiaire en France avec une dizaine d'établissements conçus depuis le milieu des années 1980, estime que « la volonté de la société de punir par l'enfermement doit aussi être assumée par l'architecte, avec l'ambition d'apporter de l'innovation ».

L'innovation : ce maître mot de l'architecture carcérale se heurte d'abord à une exigence absolue,



Rue intérieure de la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône (1992). Architecte : Guy Autran. Bâtiment réalisé dans le cadre du programme 13 000.

celle de la sécurité, qui dicte ses règles dans tous les domaines. Borja Huidobro, coauteur du ministère des finances avec Paul Chemetov, a donc pour le groupe Bouygues trois centres pénitentiaires. Le marché a été remporté cet été, les établissements doivent être livrés en 2008. Pour lui, « le risque, c'est que la lecture sécuritaire fasse oublier le travail d'architecte. Nous essayons de convaincre l'administration que la sécurité peut être aussi performante en étant moins dure... On y arrive à petits pas ».

« Il faut chercher dans l'organisa-

tion du plan un contrôle de tous les espaces sans que ce soit perceptible ni contraignant, sachant que, sans sécurité, tout serait une contrainte. Que chacun, détenu et surveillant, admette sa situation. »

Premier levier : le plan masse. Depuis le milieu des années 1990, pour gagner en place et en fonctionnalité, les architectes ont convaincu l'administration de placer l'entrée principale dans un angle et organiser les bâtiments d'hébergement et d'équipements collectifs le long des diagonales.

Dans ce concentré de ville, où se côtoient sous contrainte logement, école, travail, sport et hôpital, Guy Autran a inventé un système de « rue intérieure » spacieuse et lumineuse, espace public destiné à donner aux détenus la possibilité d'une vie sociale. Dans le même esprit, les condamnés sont regroupés en « unités de vie » d'une trentaine de personnes, censées détenir le clé de leur cellule et vaquer libre-

ment au sein de l'unité. Des modèles dont la réalité carcérale et les consignes de l'administration limitent la portée : les rues intérieures sont parfois cantonnées au rôle de couloir, les cellules restent fermées et la surpopulation rend illusoire tout assouplissement des procédures.

Deuxième levier : le travail sur les bâtiments, dont l'architecture est « banalisée ». « Nous avons traité la partie administrative comme un espace de bureaux classique ; l'entrée comme un hall de gare ou de théâtre ; les bâtiments extérieurs,

### « Regards sur la prison » au Musée du Louvre

Du 5 novembre au 11 décembre, l'auditorium du Louvre se penche sur l'univers carcéral par le biais de regards artistiques. Placé sous l'autorité morale de l'ancien garde des sceaux Robert Badinter, ce cycle de colloques s'ouvrira par une journée-débat sur l'architecture pénitentiaire, le 5 novembre. A suivre : une lecture d'extraits de *Surveiller et punir*, de Michel Foucault, lundi 7 novembre ; des projections de quatorze documentaires du jeudi 10 au dimanche 13 novembre et de onze films de fiction (*Le Trou*, de Jacques Becker, *Un condamné à mort s'est échappé*, de Robert Bresson...), du jeudi 17 au lundi 21 novembre ; un concert de Daniel Darc et Alexandra Rood, vendredi 25 novembre ; la représentation de la pièce *Le Condamné à mort*, de Jean Genet, mise en scène par Julie Brochen, du 9 au 11 décembre, à l'Auditorium du Louvre, accès par la pyramide du Louvre et les galeries du Carrousel (Paris-1<sup>er</sup>). Horaires et tarifs : 01-40-20-55-55 ou [www.louvre.fr/](http://www.louvre.fr/)

les architectes d'innover plus en profondeur. Lors des vagues de construction précédentes, comme le programme 13 000 dans les années 1990, le cahier des charges d'une prison tenait en 10 pages. Aujourd'hui, le même document en fait 600. « Auparavant, on avait une obligation de résultat avec une grande liberté de moyens. Depuis, l'administration pénitentiaire s'est forgé une doctrine », observe Guy Autran.

Christian Demonchy a conçu l'innovant centre de détention de Mauzac (Dordogne) en 1986, organisé en pavillons autour d'une place extérieure, puis a construit avec Noëlle Janet six prisons du programme 13 000 et le centre pénitentiaire de Ducos, en Martinique. Cet architecte est très réservé sur la capacité de la profession à faire bouger les choses. « L'innovation est sur toutes les lèvres, mais les programmes ne la permettent qu'à la marge. Quand on défend son projet, on croit sincèrement avoir innové. Avec le recul, on se rend compte que ça n'a pas changé grand-chose au fond du problème : la vie sociale en prison, qui reste un tabou. »

Un autre facteur joue : au lieu de confier des projets à des architectes, puis de les faire réaliser par des entreprises du BTP, le ministère de la justice recourt désormais aux procédures de conception et de partenariat

« Il faut créer, par la qualité des espaces, un climat grâce auquel les confrontations soient le plus normales possible »

Guy Autran

Dans ces conditions, est-il bien nécessaire de faire encore appel à des architectes ? Robert Rouquette le pense, tout comme Quang-dang Tran, directeur adjoint de l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice, chargée de superviser les constructions. Selon lui, « certains architectes font des propositions inédites qui nous interrogent sur les fondamentaux de la détention. Mais tous n'ont pas le talent et l'humilité pour mener à bien un projet aussi complexe et contraignant ». D'autant plus que les équipements socio-éducatifs et les dispositifs de sécurité se sont multipliés au fil des programmes, faisant grimper en dix ans la surface construite d'une prison de 15 % et le prix moyen d'une cellule de 50 % (près de 100 000 euros aujourd'hui).

Pour ces deux fonctionnaires de la justice, c'est aujourd'hui dans les petites structures innovantes comme les établissements pour mineurs que la valeur ajoutée de l'architecture est la plus sensible. Beaucoup d'architectes, eux, désespèrent de pouvoir renouveler le modèle plus répandu des très sécuritaires et surpeuplées maisons d'arrêt, où l'architecture n'a pas encore balisé d'espace social.

### 188 établissements et 51 000 places

**Nombre de détenus.** 65 595 personnes étaient incarcérées en France au 1<sup>er</sup> septembre 2005, pour une capacité d'accueil de 51 000 places. Les 36 367 détenus condamnés et 20 228 prévenus en attente de jugement sont répartis dans 188 établissements pénitentiaires, dont 109 ont été construits avant 1920.

**Les maisons d'arrêt.** Elles accueillent les prévenus et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à un an.

**Les centres de détention.** Ils accueillent les condamnés jugés plus aptes à se réinsérer.

**Les maisons centrales.** Elles sont réservées aux détenus les plus difficiles ou dangereux.

**Le programme 13 000.** Lancé en 1987, il a généré

25 établissements. C'est la naissance de la prison moderne, avec des « unités de vie » de 125 détenus, des équipements socio-éducatifs, des espaces dédiés au travail, des cellules individuelles de 9 m<sup>2</sup> avec toilettes enclouonnées.

● **Le programme 4 000.** Décidé en 1994, il a été lancé en 1998 et achevé en 2004. Six prisons ont été construites. Les activités socio-éducatives y sont accrues, des services sont implantés dans les unités de vie. Les cellules comprennent une douche.

● **Le programme 13 200.** Décidé en 2002 et actuellement en cours, il devrait voir construire 18 établissements pour majeurs, 2 maisons centrales et 27 établissements pour mineurs, ainsi que 600 places outre-mer.

ALAIN COUSTARD

Le Nouvel